

Maître d'ouvrage :
Ville de Pont à Marcq
 Place du bicentenaire
 59710 Pont à Marcq



Architecte/ OPC:
Form'@
 Allée des Prêles, PA de la Verte Rue-
 59270 Bailleul
 T/ 03.28.42.20.11



PROJET:

Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant.

Rue du Maréchal Leclerc
 59710 Pont à Marcq

PRO-DCE

Pièce N°

4

CCTP – Lot n°04 – CARRELAGE - FAIENCE

Date : Févr. 2019

Indice : D

INDICE	DATE	Modifications :
A	Juin 2018	
B	nov.2018	
C	Jan.-2019	
D	Févr 2019	

Maîtrise d'œuvre :

Architecte/OPC:

Form'@ - architectes



Allée des Prêles, PA de la Verte Rue-59270 Bailleul
 T/ 03.28.42.20.11
 contact@formarchi.fr

Contrôle technique	Mme Alice Kiedos Tél : 06 75 83 85 56 alice.kiedos@apave.com	APAVE Nord-Ouest SAS 340 avenue de la Marne CS 43013 59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
CSPS	M. Adrien DREUX Tél : 06 73 98 18 42 joris.vasseur@fr.bureauveritas.com	VERITAS 27 Allée du Chargement BP 336 59666 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX
Bureau d'études géotechnique	M. LECKLER Tél : 03 20 16 88 98 Contact-nord@geomeca.fr	GEOMECA Agence Nord PA de La Broye 59710 Ennevelin

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Février 2019

SOMMAIRE

0	GENERALITES.....	3
0.1	PRESENTATION DU PROJET.....	3
0.1.1	Présentation du projet	3
0.1.2	Adresse du chantier.....	3
0.1.3	Classement de l'établissement.....	3
0.1.4	RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS	3
0.2	SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT.....	3
4	CARRELAGE FAÏENCES.....	5
4.1	PREPARATIONS des supports	5
4.2	CARRELAGE.....	5
4.2.1	Carrelage mural 60 x240	5
4.2.2	Plinthes.....	5
4.3	DIVERS	6
4.3.1	Cornières d'arrêt.....	6
4.3.2	Butoirs	6
4.3.3	Joint de rupture.....	6
4.3.4	Joint de dilatation	6
4.3.5	Travaux sur existant	6

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Février 2019

0 GENERALITES

Le présent document a pour objet la description des travaux de carrelage à entreprendre dans le cadre du projet de la salle de Bibliothèque et d'un cyberpam

0.1 PRESENTATION DU PROJET

0.1.1 Présentation du projet

Le présent projet consiste en la construction d'une salle de Bibliothèque et d'un cyberpam ainsi que les activités annexes.

-Ce bâtiment est destiné à accueillir du public. Le bâtiment est assujéti à la réglementation ERP (Etablissement recevant du Public) et ERT (Etablissement recevant des travailleurs).

-Les travaux seront réalisés sur 10 mois.

-Un plan de déroulement des étapes de l'opération est joint au présent dossier.

0.1.2 Adresse du chantier

Rue de Maréchal Leclerc
59 710 Pont à Marcq

0.1.3 Classement de l'établissement

Le centre culturel est proposé au classement ERP **type S avec activités de type L, N pour l'existant (hors marché) – 4^{ème} catégorie.**

0.1.4 RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS

CCTC – Cahier des Clauses Techniques Communes

Lot 01: Gros Œuvre étendu

- CE01 : Gros Œuvre
- CE02 : Couverture – Etanchéité
- CE03 : Menuiseries extérieures – serrurerie

Lot 02: Menuiseries intérieures

Lot 03: Cloisonnement – plâtrerie - isolation

Lot 04: Carrelage

Lot 05: Sols souples - peintures

Lot 06: Electricité courants forts/courants faibles

Lot 07: Plomberie – sanitaires – CVC

Lot 08: VRD et aménagements paysagers

0.2 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT

L'entreprise accepte sans réserve l'ensemble des conditions et indications définies au Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots.

Le présent document a pour but de définir tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les matériaux indiqués dans le présent CCTP et les techniques de mises en œuvre ne sont pas imposés. Toutefois et afin de préserver une juste concurrence, les entrepreneurs devront répondre sur le projet de base (marques et types de matériaux).

Ils pourront présenter sur feuillets annexes et clairement séparés tous types de variantes.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront ces variantes.

Dimensions des ouvrages et mise en œuvre

-Les dimensions indiquées sur les documents graphiques sont données à titre indicatif.

-L'entrepreneur du présent lot doit avant la mise en œuvre des travaux, s'assurer que les plans d'exécutions des entreprises ont bien reçu l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Le choix des matériaux et matériels utilisés ainsi que leur mise en œuvre ne sont définitifs qu'après accord du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Février 2019

Réservations :

-L'entrepreneur devra donner l'ensemble de ses réservations au lot Gros-œuvre avant démarrage des prestations de superstructure, il devra s'assurer que ces réservations sont respectées et réceptionner les supports avant mise en œuvre de ses structures.

Réception des supports :

-L'entrepreneur devra impérativement procéder à une réception de ses supports sans réserves avant mise en œuvre. Il devra informer la maîtrise d'œuvre et les entreprises des corps d'état concernés par d'éventuelles reprises ou malfaçons avant son intervention.

Les études sont à la charge du présent lot, et doivent être estimées avec la remise de prix du présent lot. Elles seront transmises au maître d'œuvre avant tout démarrage des travaux.

Les études regrouperont l'ensemble des documents graphiques nécessaires ou jugés nécessaire par le maître d'œuvre à l'exécution des ouvrages prévus au présent lot.

Documents de références:

- Ensemble des DTU concernés par les travaux du présent lot,
- Ensemble des avis techniques concernés par les travaux du présent lot,
- Normes NF: Ensemble des normes NF concernées par les travaux du présent lot,
- Ensemble des prescriptions (fabricants, fournisseurs...) concernées par les travaux du présent lot,

Protection des ouvrages :

L'entreprise est tenue pour responsable de ses ouvrages et en doit la protection jusqu'à leur réception. Tous les ouvrages du présent lot devront être protégés jusqu'à la réception par des dispositifs adaptés aux risques de dégradation.

Pour la réception, ces protections devront être complètement et soigneusement enlevées par le présent lot.

Aucun désordre ou dégradation ne saurait être toléré dans les bâtiments, ouvrages ou réseaux voisins, enterrés ou non.

L'entreprise mettra en œuvre tous les moyens de protection et elle devra réparer, immédiatement et sans délai, toutes dégradations éventuelles. L'entrepreneur est réputé connaître parfaitement les lieux et avoir pris l'exacte mesure de toutes les contraintes relatives au site et à l'environnement. Il est rappelé que, préalablement au début des travaux et si nécessaire pendant les travaux, puis en fin de travaux, l'entreprise devra faire établir tous les constats des lieux afin d'être en mesure de prouver qu'elle n'a pas détérioré les installations existantes et bâtiments voisins conservés.

Le site devra être protégé, maintenu propre de tout déchets et remis en état à la fin des travaux.

Contrainte de site en centre bourg:

Les travaux se dérouleront en centre bourg. Il sera nécessaire de veiller à la bonne tenue des aires de travail pour ne pas perturber le voisinage et la vie des habitants. Les déchets devront être évacués au fur et à mesure, l'aire de stockage des matériaux devra être close et entretenue.

Les entreprises prendront toutes les précautions nécessaires afin de réduire au minimum les nuisances dues au chantier, avec un soin particulier apporté aux bruits, accès livraison, poussières... Les accès aux zones en travaux devront être clairement distinctes.

Accès et circulation :

Les accès, la circulation des piétons et les trottoirs de la rue devront rester normalement libre et praticable. Toutes précautions seront prises en façade avant pour assurer la sécurité des personnes. Les entreprises feront leur affaire de toute injonction éventuelle émanant des pouvoirs publics.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

4 CARRELAGE FAÏENCES

Sont compris aux travaux du présent chapitre :

- Les études, plans d'exécution et de détails des ouvrages, y compris propositions de calepinage.
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux décrits dans le présent CCTP,
- Carrelage grès cérame.
- Carrelage murale
- Plinthes
- L'ensemble des coffrages nécessités par la construction.
- Tous les taquets, supports et autres moyens nécessaires à la bonne tenue des ouvrages du présent lot.
- L'incorporation d'accessoires divers fournis par les autres lots
- Les matériaux de désolidarisations des éléments jumelés sur le joint de dilatation (poteaux et voiles...) et contre l'existant.
- Traitement de tous les joints et raccords pour répondre à la destination des ouvrages et pour assurer leur finition parfaite.
- Joints de dilatation de 4 cm de largeur, sauf indication différente donnée par le bureau de contrôle, y compris purge et couvre joint.
- L'ensemble des couvre joints sont à prévoir et à faire approuver par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.
- Toutes les façons accessoires ainsi que les préparations nécessaires aux mises en œuvre,
- Le nettoyage des lieux, consistant dans la suppression des éclaboussures de plâtre ainsi que dans l'enlèvement de tout déchet et gravois résultant des travaux de ce corps d'état.
- Les frais d'installation, de démontage, de double transport et de location de(s) grue(s) et échafaudages.
- Les chutes et les déchets d'emploi,
- L'ensemble des reprises en limite entre zone en travaux et zone sans travaux selon phasage.
- Les travaux de carrelage sont à prévoir pour l'ensemble du projet suivant les documents graphiques du PRO et des descriptifs dans leur intégralité pour une parfaite coordination de tous les corps d'état.
- L'entrepreneur tiendra compte dans son offre des incidences induites par le rapport du bureau de contrôle et de celui du CSPS.
- L'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires à un complet achèvement de ses ouvrages et prestations selon les règles de l'art.

4.1 PREPARATIONS des supports

Aux murs derrière les faïences et aux sols sous carrelage, mise en œuvre d'un enduit d'étanchéité SPEC (sols), SEL (murs) de type FERMASEC de chez Weber et Broutin ou équivalent, pose en 2 couches

Localisation : Ensemble des pièces recevant carrelage ou faïence

4.2 CARRELAGE

4.2.1 Carrelage mural 60 x240

Fourniture et mise en œuvre de carrelage grès cérame
 Marque « floor gres » gamme Flowtech Russet, ou similaire
 dimensions : 60 x 240 + tous les éléments spéciaux et spécifiques.
 Posé à joints réduits de 2 à 3 mm,
 Pose collée hydrofugés
 Joints haute dureté hydrofugé classe CG2 U4
 Hauteur 2,40 m en sanitaires

**Localisation: Selon plan de repérage*

4.2.2 Plinthes

Fourniture et mise en œuvre de plinthes de la gamme dito4.2.1
 Plinthes 8,4 x 30 collées en périphérie, compris pièces spécifiques pour traitement des angles rentrants.

**Localisation: Sanitaires*

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

4.3 DIVERS

4.3.1 Cornières d'arrêt

Fourniture et mise en œuvre de cornières en aluminium au droit de tous les arrêts de carrelage (aux changements de matériaux ou d'aspect). A la charge du présent lot les réservations pour passages à la charge des lots techniques (PC/interrupteurs, Ec/EF/Evacuation)

4.3.2 Butoirs

Fourniture et mise en œuvre de butoirs en inox avec couronne caoutchouc vissés **en bas de murs (au-dessus des plinthes)** par vis de 10 cm mini
Fournir position pour renforts au lot plâtrerie

**Localisation : derrière toutes portes des locaux*

4.3.3 Joint de rupture

Fourniture et mise en œuvre de joints de rupture en aluminium naturel
Fourniture et mise en œuvre de profilés de finition chants droits

4.3.4 Joint de dilatation

Fourniture et mise en œuvre de pièce couvre joints de dilatation en aluminium naturel
Fourniture et mise en œuvre de profilés de finition chants droits

4.3.5 Travaux sur existant

Fourniture et mise en œuvre de carrelage et faïence, similaire à l'existant, destiné pour reprendre les finitions après l'intervention du GO sur les travaux d'adaptation sur existant,
Le carreleur devra réceptionner le support du lot GO avant de commencer sa prestation

**Localisation : Suivant pièces graphiques,*